

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 4 juin 2024, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2024-829 modifiant le Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures.*

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de l'arrondissement.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 3 juillet 2024 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 19 juin 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil